

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 8 novembre 2019

Date de convocation : 30 octobre 2019
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2019/018

OBJET: Sécurisation du réseau d'eau potable.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C –
RICHOU D – MORLEY R – SANDRES M.

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intervenir sur le réseau d'eau potable.

Une première action consiste en la réalisation des derniers travaux imposés par l'arrêté n° ARS DT11-CES-2016-003 du 29 février 2016 relatif à la déclaration d'Utilité publique du captage d'eau communal.

Il s'agit de l'implantation d'une clôture, de la réalisation d'un fossé pour l'évacuation des eaux de surface ainsi que la réfection de la dalle béton autour du captage.

Une deuxième action consiste en la réhabilitation d'une partie de la canalisation d'eau potable située à l'entrée du village, route de Moulin Neuf, sur 220 mètres de longueur.

En effet, cette canalisation a par deux fois été la source de fuites ayant fait passer le rendement de réseau de 87 % en 2017 à 70,4% en 2018.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la fourniture de devis.

Concernant les travaux de protection du captage, le devis de l'entreprise SAVIANA TP d'un montant de 18 600 € HT est le plus économiquement avantageux.

Concernant la réhabilitation de la canalisation, le devis de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 24 323,00 € HT est le plus économiquement avantageux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ce projet d'un montant global de 42 923,00 € H.T,
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives pour mener à bien ce projet,
- **Charge** Monsieur le Maire de rechercher toutes subventions pouvant participer au financement du projet,
- **Approuve** le plan de financement ci-après :

DÉPENSES H.T		RECETTES H.T	
Protection Captage	18 600,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne	9 300,00 €
		50% du volet Protection Captage	
Réhabilitation Canalisation	24 323,00 €	CD 11 29,17%	12 519,00 €
		DETR 29,17%	12 519,00 €
		Fonds propres Commune 20%	8 585,00 €
Total	42 923,00 €	Total	42 923,00 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

12 NOV. 2019

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et notification du